

COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 septembre 2016
Sous la présidence de Monsieur REMY Philippe

PRESENTS : Monsieur REMY Philippe, Madame GEWINNER Elisabeth, Madame PHILBERT Andrée, Monsieur MEISSONNIER David, Monsieur CUNY Julien, Monsieur CANAL Patrice, Monsieur CHARPENTIER Christian, Madame DIDIER Aurélie, Madame PFAUE Patricia

PROCURATIONS : Monsieur WEISHAAR Bruno par Monsieur REMY Philippe, Monsieur JESSEL Christophe par Madame PHILBERT Andrée

ABSENT EXCUSE :

ORDRE DU JOUR

37/ DEPENSES IMPREVUES SUITE A LA MONTEE DE L'EAU POTABLE AU DONON

38/ CONTRAT CAE

39/ AVENANT A LA CONVENTION PERMETTANT LA TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES A LA PREFECTURE

40/ COMMISSION SIVOM AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

41/ SIVOM : RAPPORT ANNUEL 2015

42/ RECENSEMENT DE LA POPULATION

43/ AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CHARTE SOLIDARITE

37/13/09/2016 DEPENSES IMPREVUES SUITE A LA MONTEE DE L'EAU POTABLE AU DONON (DE 2016 037)

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la montée de l'eau potable au Donon ont commencés le 22 août 2016.

Lors de ces travaux trois buses en très mauvais état ont dû être remplacées.

Il apparaît également que, lorsqu'il pleut, l'eau s'écoule depuis le chemin communal situé au Bas Donon et vient stagner sur le terrain privé de Madame Caroline JUNG.

Le chemin rural constitue un ouvrage public, qui rend la collectivité propriétaire responsable des dommages causés aux tiers.

L'entreprise DENNI LEGOLL étant sur place pour les travaux de la montée de l'eau potable au Donon a établi un devis d'un montant de 7728 € T.T.C., et que Monsieur le Maire présente au Conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, vu le coût élevé des travaux, de demander d'autres devis pour la création de l'assainissement eaux pluviales.

38/13/09/2016 CONTRAT CAE (DE 2016 038)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Matthew BONHOMME, employé par la commune depuis le 22 septembre 2015 en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, a mis fin à son contrat puisqu'il a trouvé une formation débouchant sur un CDI.

La mission locale a transmis à la mairie des CV, la commune ayant besoin de remplacer Monsieur BONHOMME par un nouveau contrat aidé.

Monsieur BERNARD a commencé à travailler le 22 août 2016 en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de 20h, et de 28h en période de charge de travail importante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du poste de CAE occupé par Monsieur Jules BERNARD.

39/13/09/2016 AVENANT A LA CONVENTION PERMETTANT LA TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES A LA PREFECTURE (DE 2016 039)

Par délibération du 3 décembre 2013, n° 57/03/12/2013, le Conseil municipal a décidé de mettre en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture, à l'aide du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité relatifs à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant permettant de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité relatif à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout avenant ultérieur.

Copie de la présente sera transmise aux différents interlocuteurs et au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I pour la mise en place.

40/13/09/2016 COMMISSION SIVOM AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (DE 2016 040)

CONSIDERANT qu'au 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche reprend la compétence de gestion de l'eau et de l'assainissement,

VU le courrier de la commune de NEUVILLER-LA-ROCHE du 28 juin 2016 proposant la mise en place d'une commission d'élus au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

VU le courrier du SIVOM de la Vallée de la Bruche du 12 juillet 2016 émettant le souhait d'organiser une commission de travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande qu'une commission de travail soit organisée afin de préparer le transfert de compétence de gestion de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes.

41/13/09/2016 SIVOM : RAPPORT ANNUEL 2015 (DE 2016 041)

Le rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement soumis par le SIVOM est approuvé à l'unanimité.

42/13/09/2016 RECENSEMENT DE LA POPULATION (DE 2016 042)

CONSIDERANT que la période pour effectuer le recensement de la population est fixée du 19 janvier au 18 février 2017

CONSIDERANT que ce recensement nécessite la nomination d'un coordonnateur

CONSIDERANT qu'un agent recenseur doit être nommé

CONSIDERANT que, suite à la publication dans le bulletin communal du poste de recenseur à pourvoir, Madame Sandrine KOHLER a transmis sa candidature

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décidé de nommer Mme Lucie JELSCH comme agent coordonnateur et Mme Sandrine KOHLER comme agent recenseur, lui attribuant une indemnité.

43/13/09/2016 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CHARTE SOLIDARITE (DE 2016 043)

VU le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental, Frédéric BIERRY, daté du 12 août 2016 invitant les membres de la commission du CCAS à autoriser Monsieur le Maire à signer la charte solidarité le 19 septembre 2016.

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte solidarité le 19 septembre 2016.

Divers

En 2013, le conseil avait délibéré pour l'achat d'un terrain de 11.62 ares appartenant à Monsieur et Madame JOST pour un montant de 230 €.

Cependant Monsieur et Madame JOST souhaite en obtenir 203 € l'are, soit 2672.60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil souhaite que l'on se renseigne du prix de vente d'un are de terrain à GRANDFONTAINE.

Il a été demandé si la mairie peut installer un lampadaire à la grasse terre car il n'y a aucun éclairage pour les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 50.

M. REMY Philippe

Mme GEWINNER Elisabeth

Mme PHILBERT Andrée

M. CANAL Patrice

M. CHARPENTIER Christian

M. CUNY Julien

M. MEISSONNIER David

Mme DIDIER Aurélia